

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/33/533  
20 décembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session  
Points 60 et 100 de l'ordre du jour

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL  
BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
recommandé par la Deuxième Commission (A/33/399/Add.1, par. 8)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Hamzah Mohammed HAMZAH (République arabe syrienne)

1. A sa 66ème séance, le 19 décembre 1978, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/33/96) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission (A/33/399/Add.1, par. 8).
2. Aux termes des paragraphes 2 et 3 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de convoquer une conférence de plénipotentiaires à Vienne, en 1979, pendant une période de deux semaines ou, au besoin, de trois semaines, en vue de mettre au point et d'adopter la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en tant qu'institution spécialisée.
3. Dans l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général indiquait que les incidences financières de l'adoption du projet de résolution se chiffraient à 647 900 dollars. Il signalait en outre que le chiffre de 647 900 dollars représentait le coût total de la Conférence, mais qu'au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution, il était pour le moment simplement prévu d'ouvrir un crédit additionnel de 103 100 dollars au chapitre 12 du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979. Les dépenses prévues pour les services de conférence (chapitre 23 B) avaient été calculées sur la base du coût intégral, comme si aucune dépense ne pouvait être financée grâce aux crédits déjà ouverts; la question des crédits additionnels à ouvrir éventuellement à ce titre serait examinée dans le contexte d'un état récapitulatif du coût total des services de conférence qui serait présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la trente-troisième session.

4. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué verbalement que, comme le Comité consultatif estimait qu'il devrait être possible de financer une partie des dépenses grâce aux crédits déjà ouverts au chapitre 12, il recommandait d'ouvrir un crédit additionnel de 95 000 dollars seulement à ce chapitre. Quant au crédit à ouvrir pour les services de conférence, il serait inclus dans l'état récapitulatif susmentionné.

5. Les observations formulées au cours de l'examen de cette question sont consignées dans le compte rendu de la séance (A/C.5/33/SR.66).

#### DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

6. Par 57 voix contre 9, avec 5 abstentions, la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission (A/33/399/Add.1, par.8), il faudrait ouvrir un crédit additionnel de 95 000 dollars au chapitre 12 du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979. Un montant ne dépassant pas 544 800 dollars pour le coût des services de conférence serait inclus dans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence qui serait présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la trente-troisième session.

-----